



HéviVA

Des liens. Des lieux. La vie!

Politique

MESSAGE DES CANDIDATS

Election complémentaire au Conseil d'Etat 2019

TABLE DES MATIERES

PASCAL DESSAUGES	3
JEAN-MICHEL DOLIVO	4
AXEL MARION	5
REBECCA RUIZ	6
ANAIS TIMOFTE	7

Prologue

Quelques jours après la clôture des listes, les cinq candidats annoncés pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat provoquée par le départ de Pierre-Yves Maillard, ont été contactés par HéviVA. Les candidats ont tous reçu le document « Institutions de demain », qui résume la vision de l'association sur le futur des institutions médico-psycho-sociale et il leur a été demandé d'exprimer leur propre vision du système socio-sanitaire et des institutions membres d'HéviVA.

Les textes ci-après reprennent in extenso et sans modification les textes renvoyés par les candidats. Indiqués entre guillemets, leur contenu n'engage que leurs auteurs. Les candidats apparaissent par ordre alphabétique du nom de famille, sans précision quant à leur appartenance partisane.

Impressum

Editeur : HéviVA, Renens

Auteur : Camille-Angelo Aglione (camille-angelo.aglione@heviva.ch)

Edition : Février 2019 (1^{ère} édition)

Distribution : Document public

PASCAL DESSAUGES

« La politique sanitaire et sociale ne doit pas être fondamentalement du ressort de l'Etat. Les communautés intermédiaires – communautés naturelles, proches de la personne – ont aussi leur rôle à jouer, notamment la famille. La solidarité sur une base volontaire dans un cadre naturel est le ciment de la vie communautaire et est profitable aux personnes qui ont besoin d'assistance. En ce sens, il est important que les institutions médico-psycho-sociales apportent leur soutien aux proches-aidants afin de favoriser le maintien (ou le retour) à domicile, dans la mesure du possible. Les nouvelles possibilités de logement des aînés dans des collocations (par exemple avec des étudiants) ou dans des immeubles ou des quartiers qui favorisent la vie en communauté et l'entraide entre jeunes et moins jeunes sont des stratégies gagnant-gagnant.

Le social et la santé ne doivent pas être un monopole de l'Etat. Les contraintes liées à la sécurité des soins sont nécessaires, mais le cadre réglementaire ne doit pas faire suffoquer les institutions de santé qui voient leur bureaucratie augmenter démesurément. Il est essentiel de garantir suffisamment de liberté dans ce secteur car il touche directement à la vie personnelle dans ce qu'elle a de plus intime. Une fonctionnarisation totale de la santé n'est pas souhaitable.

La défiance systématique envers les professionnels de la santé, soupçonnés d'abuser de leurs prérogatives et de facturer à outrance est destructrice. Il est nécessaire d'établir un rapport de confiance entre les divers acteurs, en cherchant des solutions qui préservent la qualité des soins tout en étant supportables économiquement et réalistes dans la pratique quotidienne. Les points importants de la santé doivent être débattus systématiquement avec des professionnels de terrain.

La santé ne doit pas être vue comme une charge toujours jugée exagérée, mais plutôt comme un investissement pour le bien-être de la population. C'est un des domaines où l'innovation permet de grandes avancées pour la qualité de vie des bénéficiaires des soins et du personnel soignant. Notre canton doit favoriser la recherche et le développement de programmes et d'outils performants dans le domaine de la santé.

Les institutions médico-psycho-sociales vaudoises doivent rester compétitives sur le plan des compétences, tout en développant en parallèle une médecine de proximité qui se préoccupe des bénéficiaires et du bien-être du personnel soignant. »

JEAN-MICHEL DOLIVO

« Le vieillissement de la population rend crucial le renforcement du service public pour les personnes âgées, que ce soient les établissements médico-sociaux (EMS), les soins à domicile ou encore les centres d'accueil temporaire. Il s'agit en particulier de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, en renforçant les équipes de nuit dans les soins à domicile et les équipes mobiles de premier recours médicales ainsi que la coordination entre médecins, hôpitaux, EMS et soins à domicile. L'aide médicale de nuit dans les EMS doit aussi être renforcée pour limiter autant que faire se peut le recours aux hospitalisations. Ce développement du service public doit aller de pair avec une augmentation des dotations financières attribuées aux EMS pour permettre l'engagement d'un personnel qualifié, et non d'auxiliaires, afin de garantir la qualité de la prise en charge des personnes âgées et de meilleures conditions de travail. En effet, vu les dispositifs mis en place pour maintenir à domicile le plus longtemps possible les personnes âgées, les EMS sont amenés à prendre en charge des situations de plus en plus lourdes d'un point de vue médical. L'engagement d'un personnel formé, en nombre suffisant, est ainsi une condition essentielle pour favoriser cette prise en charge de qualité des résidents en EMS et limiter les risques de maltraitance. Pour ce faire, il est urgent en parallèle de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui y travaillent. Dans les secteurs des soins à domicile et des centres d'accueil temporaires, il est primordial d'aller à l'encontre de l'obsession de la rentabilité et d'un développement technologique mal maîtrisé pour disposer du temps nécessaire à une mise en oeuvre de qualité des prestations délivrées aux personnes concernées. Cela implique également une dotation plus importante de personnel qualifié dans ces services.

Ensemble à gauche s'oppose pour cette raison aux fortes baisses fiscales accordées aux contribuables les plus aisés (grandes entreprises notamment) qui privent l'Etat des moyens budgétaires nécessaires pour développer un service public de qualité en faveur du troisième âge. »

AXEL MARION

« Quel que soit le scénario démographique, le vieillissement de la population, c'est-à-dire l'augmentation de la proportion de population âgée, sera important et rapide ces prochaines années. A l'horizon 2045, la Suisse dénombrera 2,7 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus contre 1,5 million fin 2014. En effet, entre 2020 et 2035, les générations les plus nombreuses du baby-boom entreront progressivement dans le troisième âge. L'accroissement prononcé du nombre de personnes âgées sera dû non seulement à un nombre de plus en plus important de personnes atteignant l'âge de la retraite, mais également à l'espérance de vie de plus en plus élevée.

Cet état de fait mettra le gouvernement vaudois devant un triple défi :

1. L'augmentation de la durée de vie en bonne santé est globalement positive. Elle impliquera cependant une réflexion sur l'âge d'entrée à la retraite (flexibilisation, âge légal) mais également sur le maintien des personnes âgées dans la société. La formation continue des aînés notamment dans le domaine informatique et leur implication dans la vie associative prendra de plus en plus d'importance. Je m'engage à œuvrer pour créer des conditions cadres favorable dans ce domaine.
2. L'augmentation du nombre de personnes âgées a également une influence sur les besoins en soins socio-gériatriques avec en corollaire une augmentation des coûts de la santé. Aujourd'hui un séjour en EMS coûte à la personne concernée près de 50'000.- francs par an et presque autant à l'Etat. Cela représente pour un couple 8'000.- par mois. Qui dispose d'une telle retraite ? Je veux développer les aides à domicile et les appartements protégés et mieux prendre en compte les activités des proches aidants. Il faudra également développer les mesures de prévention et songer à revoir certaines exigences données aux EMS notamment dans le domaine constructif sans péjorer la qualité de l'encadrement.
3. Enfin ce vieillissement aura une influence directe sur le nombre et la qualification du personnel soignant. Je m'engagerai pour développer les offres de formations en collaboration avec les autres cantons romands. Je veux notamment développer la formation professionnelle dans ce domaine afin de permettre l'accès à ces professions au plus grand nombre de jeunes vaudois et vaudoises intéressés.

Le vieillissement de la population doit constituer, avec le réchauffement climatique et la numérisation, l'une des premières priorités de la prochaine législature. Je m'engage à œuvrer à la recherche de solutions innovantes et efficaces, sans tabous, pour le bien des habitants, jeunes et moins jeunes, de notre canton. »

REBECCA RUIZ

« Tout d’abord, il faut rappeler que le canton de Vaud et les acteurs socio-sanitaires en particulier seront confrontés à un changement d’importance : en 2040, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans aura doublé. Permettre une prise en charge de qualité qui soit financièrement supportable pour les bénéficiaires : c’est le défi qui se posera ces prochaines années. Ce défi ne pourra être relevé qu’avec la collaboration étroite de tous les partenaires, dont les établissements médico-sociaux font évidemment partie. Avec près de 6000 bénéficiaires hébergés, et la même proportion de bénéficiaires à domicile, les institutions médico-psycho-sociales jouent déjà un rôle majeur et reconnu dans le système socio-sanitaire vaudois.

Une de mes priorités dans le domaine des soins est le soutien aux proches aidants. Ces personnes fournissent un travail énorme qui n’est pas assez reconnu aujourd’hui. Les Centres d’Accueil Temporaire (CAT) et les courts séjours en EMS ont un rôle central à jouer dans ce domaine, puisqu’ils permettent justement d’offrir une relève et de soulager les proches. La même logique est valable pour le maintien à domicile : les CAT auront un rôle encore plus important à jouer ces prochaines années.

En complémentarité avec les CMS, les médecins de premier recours ainsi que les pharmaciens, il est juste de penser les établissements comme faisant partie d’un réseau de soins primaires décentralisé, auquel toutes les personnes qui en ont besoin doivent avoir accès. Il est cohérent de vouloir faire des institutions un pôle de compétence, en collaboration avec d’autres acteurs. Cette logique de collaboration a d’ailleurs fait ses preuves avec les cercles de qualité. De plus, à l’avenir, les institutions pourront offrir des soins plus soutenus, en complément des établissements sanitaires, et en mutualisant certaines compétences si nécessaire.

Enfin, je tiens à ne pas laisser de côté la question des soins palliatifs. Prendre en charge avec la plus grande dignité les personnes en fin de vie est une nécessité absolue, et je souhaite donc renforcer ces programmes.

Le défi du vieillissement de la population ne pourra être relevé, j’en suis convaincue, que si la qualité des soins est au rendez-vous. A ce propos, on ne peut être qu’admiratif devant le travail immense de toutes celles et ceux qui travaillent chaque jour en faveur des bénéficiaires. Les conditions de travail doivent être bonnes, dans l’intérêt des collaborateurs et des bénéficiaires. »

ANAIS TIMOFTE

« La formule « Institutions de demain » résonne en moi avec force. Celle-ci pose d'emblée la question du lien intergénérationnel dans notre société, et des institutions nécessaires au renforcement de ce lien. Une part conséquente des jeunes générations, dont je fais partie, sont préoccupés par leur avenir, et notamment par leur retraite.

Au vu des enjeux démographiques actuels, liés au vieillissement important de la population, les « institutions de demain » doivent être réfléchies dès aujourd'hui. La personne qui sera prochainement élue devra nécessairement tenir compte des enjeux gouvernementaux suivants : tout d'abord, l'accessibilité aux logements protégés doit être renforcée, notamment pour les plus modestes. L'environnement sécurisé et l'accès facilité au personnel soignant, ainsi qu'à des prestations culturelles dans les logements protégés est une formule qui présente des avantages non négligeables pour de nombreux seniors. Il s'agit dès lors de démocratiser cette forme d'habitation, en augmentant le nombre de logements protégés subventionnés.

Ensuite, dans de nombreux EMS, le personnel soignant est mis sous pression, la recherche de rentabilité se jouant au détriment de la qualité des soins. Comme le montre un récent sondage d'UNIA, les soins prodigués aux seniors se font de manière récurrente dans un contexte où les professionnels se déclarent épuisés, notamment en raison d'horaires flexibilisés et de manque de personnel. Or c'est bien la santé des seniors et des plus fragiles qui est en jeu. Les institutions de demain dans le domaine médico-social doivent donc être particulièrement attentives aux conditions de travail du personnel soignant.

Enfin, le lien entre les générations doit être renforcé. Je propose dès lors l'instauration d'un programme de participation des seniors dans les écoles vaudoises et écoles professionnelles : pour ceux/celles qui le souhaitent, à raison de quelques heures par semaine, les seniors auraient l'occasion d'échanger au sujet de leurs expériences, auprès des élèves et des jeunes en formation. De même, les jeunes écoliers et apprentis viendraient régulièrement au sein des institutions de soin et d'hébergement communautaire, afin de favoriser un échange. Dans une société de plus en plus individualiste, les institutions médico-psycho-sociales ont un rôle de premier plan à jouer pour créer des espaces de rencontre intergénérationnelle. La rencontre entre les générations, c'est aussi cela, les institutions de demain. »



HéviA

Association vaudoise
d'institutions
médico-psycho-sociales

Rue du Caudray 6
1020 Renens

www.heviva.ch